

<b>Texte d'intro</b>	<p>Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la deuxième lettre d'information du GT AgroExport de cette année. Celle-ci paraît en trois langues et peut également être consultée sur le site Internet <a href="#">GT Agroexport</a>. Si vous souhaitez modifier la langue choisie, il vous suffit de nous en informer par courriel à l'adresse <a href="mailto:agroexport@blw.admin.ch">agroexport@blw.admin.ch</a>. Nous en profitons pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année !</p> <p>L'équipe du GT AgroExport de l'administration fédérale.</p>	
<b>Pays / dossier</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>Historique</b>
<b>Produits biologiques</b>		
<b>Argentine, Tunisie, Costa Rica et Nouvelle-Zélande</b> - - <b>Bio</b>	<p>Les négociations sur la bilatéralisation des actuelles reconnaissances unilatérales de systèmes de production biologique par la Suisse ont lieu « dans l'ombre » des négociations avec l'UE sur le même thème.</p> <p>Des échanges ont déjà eu lieu avec l'Argentine, la Tunisie, le Costa Rica et la Nouvelle-Zélande. Ces échanges ont progressé à des degrés divers et dépendent souvent des avancées notables des négociations de ces pays avec l'UE.</p>	<p>L'OFAG a prolongé jusqu'au 31 décembre 2026 la validité de la liste des pays dont les produits biologiques peuvent être commercialisés comme tels en Suisse. Cette liste, dite « liste des pays », figure dans l'ordonnance de l'OFAG sur l'agriculture biologique.</p>
<b>États-Unis d'Amérique</b> - <b>Bio</b>	<p>Depuis mars 2024, toutes les importations de produits biologiques à destination des États-Unis doivent être accompagnées d'un « certificat d'importation NOP électronique ». Ces certificats sont délivrés par les organismes de certification dans la base de données « NOP Organic GLOBAL INTEGRITY », à la demande des exportateurs de produits agricoles biologiques destinés aux États-Unis d'Amérique.</p>	-
<b>Produits laitiers</b>		
<b>Union économique eurasiatique (UEEA)</b> - <b>Produits laitiers</b>	<p>Les déclarations de conformité pour le renouvellement de l'enregistrement des entreprises seront envoyées aux autorités russes de la sécurité vétérinaire et phytosanitaire (Rosselkhoznadzor) fin décembre 2024.</p>	<p>Les négociations avec la Russie sont suspendues jusqu'à nouvel ordre en raison de la guerre en Ukraine. La déclaration de conformité reste valable en ce qui nous concerne.</p>
<b>Chine</b> - <b>Aliments pour nourrissons</b>	<p>La « State Administration for Market Regulation » (SAMR) procède de nouveau à des contrôles sur place pour l'enregistrement des aliments en poudre pour nourrissons et enfants en bas âge (« IF ») ou des aliments destinés à des fins médicales spéciales (« FSMP »).</p>	<p>Le mémorandum de coopération entre le SECO et la SAMR de la République populaire de Chine a expiré fin 2023.</p>

<b>Chine – Produits laitiers</b>	Aucune nouvelle information.	Le délai de l'agrément des établissements déjà agréés dans le système CIFER, qui expirait en 2024, a été prorogé.
<b>Australie – Produits laitiers</b>	<b>Produits à base de lait cru :</b> Le rapport, qui a été reçu cet été, est favorable. Il reste encore quelques détails à régler en ce qui concerne les différentes variétés de fromages au lait cru. Les documents requis ont été envoyés en Australie.	Certaines variétés de fromages au lait cru ne peuvent pas être exportées vers l'Australie. La Suisse (en l'occurrence l'OSAV) a demandé de procéder à une évaluation pour déterminer si le système de production de fromage au lait cru de la Suisse correspondait à celui de l'Australie. Les documents nécessaires ont été envoyés par la Suisse.
<b>Canada – Produits laitiers</b>	<b>Fromage :</b> Le rapport d'audit a été envoyé à la Suisse début juin 2024. La Suisse a fait parvenir sa prise de position fin juillet 2024.	Les autorités canadiennes ont procédé, du 23 au 29 novembre 2023, à un audit du système sur le thème des produits laitiers (axé sur le fromage) en Suisse. La coordination a été assurée par la PEA.
<b>Amérique du Sud – Produits laitiers</b>	<b>République dominicaine :</b> Le certificat actuel ne permet pas d'exporter des produits au lait cru. Par ailleurs, les autorités de la République dominicaine ont communiqué de nouvelles exigences. Celles-ci ont été intégrées dans une nouvelle version du certificat, qui a été validée par les deux parties et publiée.	<b>République dominicaine :</b> Le certificat sanitaire pour la République dominicaine a été mis à jour à la suite d'une modification des conditions d'importation dominicaines.
<b>Brésil – Produits laitiers</b>	La prise de position sur le rapport d'audit provisoire a été envoyée au Brésil en été 2024.	L'audit du système a été effectué par le Brésil du 19 au 27 février 2024. Le rapport d'audit provisoire a été envoyé à la Suisse pour consultation.
<b>Arabie saoudite – Produits laitiers</b>	L'accord sur l'équivalence des systèmes dans le domaine du lait a été signé par la Suisse et l'Arabie saoudite. Les deux parties sont en train de régler la question de la procédure d'enregistrement des entreprises.	Étant donné que le nouveau certificat sanitaire nécessaire à l'exportation de produits laitiers en Arabie saoudite comporte des références à la législation saoudienne, les divergences entre le droit suisse et le droit saoudien ont été analysées. L'Arabie saoudite a réagi positivement à cette analyse et reconnaît le système suisse comme équivalent.
<b>Inde – Produits laitiers</b>	La certification (M-2013-02) n'est plus valide depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 2024. L'évolution de la situation étant actuellement très incertaine, le certificat	L'Inde a prescrit de nouvelles règles d'importation pour les produits laitiers. La courte période de transition ayant été critiquée par plusieurs pays au sein

	<p>sanitaire (M-2013-02) reste disponible sur le site Internet de l'OSAV. Veuillez noter que les exportateurs qui utilisent ce certificat dès maintenant en assument l'entièvre responsabilité.</p>	<p>de l'OMC, l'Inde a repoussé la date d'introduction à fin octobre 2024. Une analyse GAP (comparaison entre la législation indienne et la législation suisse) a été réalisée. Des différences (p. ex. plans d'analyse et interdiction de la présure animale) ont été identifiées et signalées aux autorités indiennes en vue de négociations. L'Inde a répondu négativement aux propositions de négociation.</p> <p>D'autres solutions sont actuellement recherchées. Par ailleurs, les exigences problématiques de l'Inde sont abordées au sein du comité SPS de l'OMC.</p> <p>Les entreprises intéressées sont enregistrées au fur et à mesure.</p>
<b>Égypte – produits laitiers</b>	L'Égypte a prévu d'introduire fin 2024 une certification halal et un étiquetage halal pour les produits laitiers.	Au sein de l'OMC, plusieurs pays ont critiqué les nouvelles dispositions, qui représentent, selon eux, une entrave au commerce, et ont plaidé en faveur d'une prolongation de la période de transition ainsi qu'en faveur de la reconnaissance des organismes étrangers de certification halal.
<b>Produits carnés</b>		
<b>Chine – Viande</b>	<p><b>Viande de porc :</b> Une demande d'exportation d'estomacs de porc est en cours de préparation. De nouvelles entreprises s'intéressent à l'exportation de produits à base de porc. Les demandes sont traitées dans le système CIFER.</p> <p><b>Produits à base de viande de volaille :</b> L'OSAV a envoyé des informations supplémentaires sur l'ouverture du marché. Celles-ci sont encore examinées par la GACC.</p> <p><b>Produits à base de viande de bœuf :</b> La Suisse a une nouvelle fois demandé d'être radiée de la liste des pays interdits d'exportation en Chine et joint</p>	<p><b>Viande de porc :</b> La PEA coordonne la modification et le réenregistrement des entreprises exportatrices dans le nouveau système CIFER des autorités chinoises.</p> <p><b>Viande de volaille :</b> Les questions ajoutées au formulaire de 2022 sont en cours de traitement.</p> <p><b>Produits à base de viande de bœuf :</b> La Suisse a demandé aux autorités chinoises d'être radiée de la liste des pays interdits d'exportation en Chine en raison de leur statut relatif à l'ESB. Les autorités chinoises sont en train d'examiner cette demande.</p>

	les documents nécessaires à sa demande.	
<b>Indonésie</b> – <b>Viande</b>	<b>Viande de bœuf :</b> Une nouvelle demande d'ouverture du marché a été déposée pour la viande de bœuf.	
<b>Japon</b> – <b>Viande</b>	<b>Viande de bœuf :</b> Des informations complémentaires sur l'extension du marché sont régulièrement envoyées aux autorités japonaises.	Des négociations sont en cours au sujet de l'adaptation de l'« Export Verification Program » (EVP) et du certificat sanitaire pour permettre l'exportation de produits à base de viande de bœuf provenant d'animaux âgés de plus de 30 mois.
<b>Corée du Sud</b> – <b>Viande</b>	Un questionnaire supplémentaire sur la viande de bœuf a été reçu au mois de mai et est en cours de traitement.	<b>Viande de bœuf :</b> Le questionnaire de la Corée du Sud a été rempli et envoyé aux autorités en février 2024.
<b>Union économique eurasiatique (UEEA)</b> – <b>Viande</b>	Les déclarations de conformité pour le renouvellement de l'enregistrement des entreprises seront envoyées fin décembre 2024 à Rosselkhoznadzor.	Les négociations avec la Russie sont suspendues jusqu'à nouvel ordre en raison de la guerre en Ukraine. La déclaration de conformité actuelle reste en vigueur en ce qui nous concerne.
<b>Vietnam</b> – <b>Viande</b>	<b>Viande de porc :</b> D'autres questions ont été reçues et sont en cours de traitement.	<b>Viande de porc :</b> Le questionnaire a été transmis une nouvelle fois aux autorités vietnamiennes, avec le complément d'informations demandé.
<b>Taiwan</b> – <b>Viande</b>	Les quatre questionnaires sur la viande de bœuf ont été envoyés aux autorités taïwanaises en décembre 2024.  Des questions supplémentaires sur le dossier de la viande de porc ont été reçues en novembre 2024. Elles sont en cours de traitement.	La Suisse a informé Taïwan de son intérêt pour l'exportation de viande de volaille, de viande de porc et de viande de bœuf.  Il a fallu remplir, pour les trois dossiers de la viande, de longs questionnaires, qui ont été envoyés aux autorités taïwanaises.
<b>Hong Kong</b> – <b>Viande</b>	<b>Viande de volaille et viande de bœuf</b> Il est prévu que les autorités hongkongaises procèdent en mai ou en juin 2025 à un audit en vue de l'exportation de viande de volaille et de viande de bœuf.	<b>Viande de volaille et viande de bœuf</b> Des réponses ont été apportées à toutes les questions. Deux vidéos ont été envoyées, l'une sur le déroulement de la production de viande de bœuf et l'autre sur celui de la viande de volaille.
<b>Autres produits</b>		
<b>Génétique bovine</b>	Dans le domaine de la génétique bovine, de nombreuses négociations	<b>Corée du Sud</b> : le questionnaire sur le Service vétérinaire suisse a été

	<p>sont en cours avec différents États pour l'obtention de certificats d'exportation. Il convient de mentionner en particulier le point suivant :</p> <p><b>Chili</b> : les autorités chiliennes ont procédé, en octobre 2024, à une inspection sur place en vue de l'agrément des établissements de génétique bovine. Le rapport n'est pas encore disponible.</p>	<p>envoyé aux autorités sud-coréennes en mars 2024.</p>
<b>Indonésie – denrées alimentaires</b>	<p>L'Indonésie a introduit à la mi-octobre 2024 une certification halal et un étiquetage halal pour les denrées alimentaires. Les denrées non certifiées doivent être étiquetées comme non halal.</p>	<p>Au sein de l'OMC, plusieurs pays ont critiqué les nouvelles dispositions, qui représentent, selon eux, une entrave au commerce, et ont plaidé en faveur d'une prolongation de la période de transition. La Suisse plaide auprès des autorités indonésiennes pour une rapide reconnaissance de l'organisme suisse de certification halal.</p>
<b>Grande-Bretagne – Denrées alimentaires d'origine animale</b>	<p>Pas de changement pour le moment.</p>	<p><b>Catégorisation :</b> Les produits sont désormais classés en trois catégories (<i>high, medium et low risk</i>). Cette <a href="#">catégorisation</a> signifie que chaque produit sera traité différemment, quant aux documents et aux contrôles à la frontière, selon la catégorie.</p> <p><b>Enregistrement :</b> Les entreprises qui souhaitent exporter vers le Royaume-Uni doivent être enregistrées dans TRACES NT.</p> <p>Les nouvelles exigences de la Grande-Bretagne sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2024.</p>
<b>Chine – Aliments pour animaux</b>	<p>Aucune information nouvelle.</p>	<p>L'exportation d'aliments pour animaux et d'adjutants pour l'alimentation animale nécessite un enregistrement de ces produits auprès de l'administration générale des douanes de la République populaire de Chine (General Administration of Customs China, GACC). Cet enregistrement est cependant soumis à l'obligation d'être titulaire d'un certificat d'importation</p>

		<p>valable, que les entreprises exportatrices peuvent obtenir directement au ministère de l'agriculture et des affaires rurales chinois (Ministry of Agriculture and Rural Affairs, MARA).</p> <p>Pour ouvrir une procédure d'enregistrement, la GACC exige qu'une demande soit déposée par l'autorité responsable dans le pays exportateur (OFAG). Les entreprises désireuses d'exporter peuvent s'adresser à l'OFAG.</p>
<b>Russie</b> – <b>Aliments pour animaux</b>	Les déclarations de conformité portant sur la prolongation de l'enregistrement des entreprises seront envoyées fin décembre 2024 à Rosselkhoznadzor.	<p>Les aliments pour animaux d'origine végétale qui sont destinés à la Russie ne sont généralement pas soumis à l'obligation d'enregistrement obligatoire, et peuvent être exportés en Russie et dans l'Union économique eurasiatique.</p> <p>Les aliments pour animaux contenant des ingrédients d'origine animale doivent être enregistrés auprès des autorités russes (Rosselkhoznadzor). Les entreprises désireuses d'exporter doivent impérativement, comme c'est le cas pour l'exportation de produits à base de viande et des produits laitiers, produire préalablement une déclaration de conformité établie à la suite de l'inspection faite par les services cantonaux conformément aux prescriptions russes.</p>

<b>Accords de libre-échange</b>	
<b>Chili</b>	Signature de la modernisation le 24 juin 2024
<b>Chine</b>	Le processus exploratoire en vue de l'ouverture de négociations sur une modernisation est en cours. Le Conseil fédéral a approuvé un mandat de négociation ; les consultations des commissions cantonales de politique extérieure sont en cours.
<b>Corée du Sud</b>	Discussions en vue d'une modernisation
<b>Inde</b>	Signature de l'accord le 10 mars 2024
<b>Kosovo</b>	Négociations en cours
<b>Malaisie</b>	Négociations en cours
<b>Mercosur</b>	Négociations en cours, les dernières questions en suspens sont en train d'être examinées.
<b>Mexique</b>	Les négociations en vue d'une modernisation sont momentanément bloquées.

<b>République de Moldavie</b>	Le 21 février 2024, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'accord de libre-échange.
<b>Palestine</b>	Négociations en vue d'une modernisation de l'accord de libre-échange
<b>Royaume-Uni</b>	Négociations en vue d'une modernisation
<b>SACU</b>	Les négociations en vue d'une modernisation sont momentanément bloquées.
<b>Singapour</b>	Négociations en vue d'un accord sur le commerce numérique
<b>Thaïlande</b>	Négociations en cours
<b>Ukraine</b>	Négociations en vue d'une modernisation
<b>Vietnam</b>	Négociations en cours